

**Fonds ancien et local de la médiathèque Jean Renoir – Acquisition de documents rares – demande de subvention auprès du FRAB**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 32  
Nombre de votants : 39*

**LE VINGT QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE NEUF**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 15 septembre 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°24), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : Mme LEGRAND Vérane, Mme FARGE Patricia, Mme COTTARD Françoise, Mme AVRIL Jolanta, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 25), Mme LEMOINE Françoise, Mme ORTILLON Ghislaine.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme LEGRAND Vérane à Mme Barkissa SANOKO, Mme FARGE Patricia à M. LECANU Lucien, Mme COTTARD Françoise à Mme Emmanuelle CARU-CHARRETON, Mme AVRIL Jolanta à M. Jacques BOUDIER, Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR (à partir de la question n° 25), Mme LEMOINE Françoise à Mme OUVRY Annie, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe a acquis en juin 2009 pour son Fonds Ancien et Local :

– une partition chant et piano « *Samson et Dalila, exemplaire réservé à Camille Saint Saëns* », agrémentée d'une lettre autographe de Camille Saint Saëns, dans une reliure précieuse signée Pagnant – relieur - pour un montant de 1 050 euros (frais de port compris), auprès d'un particulier. Cette partition est enrichie d'une lettre autographe de Camille Saint-Saëns

Possédant actuellement la bibliothèque musicale de Camille Saint Saëns (informatisée) et la bibliothèque littéraire du musicien (en cours d'informatisation), le Fonds Ancien et Local acquiert régulièrement des manuscrits pour enrichir son fonds.

– Trois volumes sur l'histoire des naufrages ou recueil des relations les plus intéressantes des naufrages, délaissments, incendies, famines et autres évènements funestes sur mer, qui ont été publiés depuis le quinzième siècle jusqu'à présent, de Desperthes Jean Louis-Hubert Simon, pour un montant de 595 euros (frais de port compris), auprès de la librairie Bertran à Rouen. Ces volumes parus entre 1788 et 1789, sont complétés de six gravures en hors-texte dessinées par Marillier gravées par Delvaux.

Cette acquisition sur le thème des naufrages encore peu représenté dans le fonds dieppois, permet ainsi au Fonds Ancien et Local de répondre aux nombreuses demandes des chercheurs dans ce domaine.

La dépense résultant de ces acquisitions, soit 1 645 euros, a été imputée sur les crédits ouverts au BP 2009 : 321-2162 -3353.

La Ville de Dieppe pouvant être aidée par le Fonds Régional d'Acquisitions des Bibliothèques (F.R.A.B.) en raison de l'intérêt patrimonial local de ces acquisitions, un dossier sera présenté au Comité Technique Régional pour accord, préalablement à la demande de subvention.

Considérant l'avis émis par la commission municipale n°5 réunie le 15 septembre dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de confirmer ces acquisitions et de les affecter aux collections du Fonds Ancien et Local de la Médiathèque Jean Renoir,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès du F.R.A.B., pour ces acquisitions,

- d'affecter les recettes au chapitre 13 – subventions d'investissement – fonction 321 – réseau des bibliothèques-ludothèques – nature 1321 – subvention Etat, nature 1322 – subvention région.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
Mme Sylvie Scipion  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.